

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 juillet 2011

L'an deux mille onze, le huit juillet à dix huit heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 1^{er} juillet 2011, s'est réuni salle des mariages, sous la présidence de M. Jean-Michel TISON, Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Mmes et MM. Jean-Michel TISON (procuration de Jean SEURON), Nicole BETREMA, Gilbert LAINE, Christine LE PESSEC, Dany D'AMICO, Eric DELVAUX (procuration de Fabien LUSSIEZ), Yannick LECLERC, Ludovic BLIMER, Claude REGNIEZ (arrivé à 18h15), Roland PONSOT.

Absent(es) excusé(es) :

MM. Jean SEURON (procuration à M. Jean-Michel TISON), Fabien LUSSIEZ (procuration à M. Eric DELVAUX).

Absent(e)s :

Mmes et MM. Chantal DESVIGNES, Michel POULAIN, Carole PLACIDE.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilbert LAINE

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 17 juin 2011 préalablement adressé à chaque conseiller.

Madame BETREMA souhaite voir apporter une modification à ce compte rendu :

Au point « 5. Point sur les Festivités à venir »

Au paragraphe : « Concours des maisons fleuries »

A la place de « Le passage aurait lieu avant le 14 juillet. »,

devait être indiqué : Le passage aurait lieu après le 14 juillet. ».

Monsieur le Maire accepte la proposition de modification de Madame BETREMA qu'il soumet au Conseil.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la modification.

La modification sera intégrée au compte-rendu paraissant sur le site internet de la commune.

Sous réserve de la modification ci-dessus, le compte-rendu de la réunion du 17 juin 2011 est approuvé à l'unanimité.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. MODIFICATION DE LA REGLE D'ATTRIBUTION DE LA CARTE CADEAU AU PERSONNEL VIA L'AMICALE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal, par délibération du 1^{er} avril 2011, avait décidé d'attribuer à l'amicale du personnel une subvention qui serait ensuite reversée par celle-ci à chaque agent titulaire ou stagiaire présent au 01/01/2011 sous la forme d'une carte cadeau d'un montant de 110,00 euros.

Au regard des départs et arrivées en cours d'année, Monsieur le Maire propose de ne plus conditionner l'attribution de la carte cadeau (et donc le versement de la subvention de la commune à l'amicale) à la présence de l'agent au 1^{er} janvier mais d'en déterminer le montant unitaire au *prorata temporis* pour l'année concernée.

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil municipal décide que le montant de la subvention versée par la commune à l'amicale du personnel et reversée par l'amicale aux agents sous la forme d'une carte cadeau aura une valeur proportionnelle au temps de présence de chaque agent dans l'année de référence.

2. DELIBERATION PERMETTANT LE VERSEMENT DE L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE A L'ENSEMBLE DU PERSONNEL NON-TITULAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal une délibération du 22 avril 2004, par laquelle il avait été décidé d'attribuer une Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) au personnel administratif non-titulaire.

L'ensemble des arrêtés attributifs de l'IAT à l'ensemble du personnel non-titulaire sont fondés sur cette délibération, laquelle ne concerne que le personnel administratif non-titulaire.

Monsieur le Maire invite donc le Conseil municipal à délibérer sur le versement de l'IAT pour l'ensemble du personnel non-titulaire, suivant les montants de référence en vigueur. Monsieur le Maire attribue ensuite un coefficient de 1 à 8 pour déterminer, pour chaque agent concerné, le montant annuel de l'IAT :

Grades	Montants de référence annuels en vigueur
Adjoints techniques de 2 ^{ème} classe	449,30 €
Agents spécialisés de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	464,29 €
Animateurs (jusqu'à I.B. 380)	588,70 €

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'attribuer une Indemnité d'Administration et de Technicité à l'ensemble du personnel non-titulaire.

3. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème CLASSE, DANS LE CADRE D'UN DEROULEMENT DE CARRIERE

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'un agent des services administratifs de la mairie a réussi un examen professionnel lui permettant d'évoluer du grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Afin que l'agent puisse bénéficier de cette évolution de carrière liée à l'obtention de cet examen, Monsieur le Maire indique qu'il convient de créer un poste de cette nature au tableau du personnel communal. Il propose donc au Conseil municipal de procéder à cette création de poste.

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Le tableau du personnel sera modifié en ce sens.

4. SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ère CLASSE, DANS LE CADRE D'UN DEROULEMENT DE CARRIERE

Monsieur le Maire indique que la création du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe justifie, eu égard aux besoins de recrutement actuels de la commune, la suppression concomitante du poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe précédemment occupé par l'agent promu, et invite le Conseil municipal à délibérer en ce sens.

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de supprimer le poste d'adjoint administratif de 1ère classe.

Le tableau du personnel sera modifié en ce sens.

arrivée de M. Claude REGNIEZ à 18h15

5. EMBAUCHE D'UNE PERSONNE ELIGIBLE AU CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) POUR L'ECOLE ET LA CANTINE

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'un poste d'appui aux enseignantes de l'école et de service de la cantine était jusqu'à présent occupé par Mme Christelle TAVARES, dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE).

Il ajoute, d'une part, que Pôle Emploi annonce qu'après plusieurs mois d'interruption, une nouvelle enveloppe sera bientôt ouverte pour la signature de CAE et, d'autre part, que Madame TAVARES a accompli le temps de travail maximum pouvant être effectué dans le cadre de ces contrats.

Aussi, le Conseil municipal n'ayant pas souhaité faire succéder un CDD ou un CDI au CAE de Mme TAVARES, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le recrutement d'un nouveau CAE.

L'agent retenu assurera les services d'école et de cantine pendant le temps scolaire, et sera en tant que de besoin, affecté à d'autres tâches, notamment pendant les vacances scolaires.

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide le recrutement d'une personne éligible au Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, pour une durée de 6 mois reconductibles.

6. AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la sollicitation de Monsieur le Préfet du Nord en date du 03 mai 2011 invitant chaque commune à s'exprimer dans les trois mois sur le projet de SDCI

Ce document prédéfinit le sort de chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI), à savoir le maintien, la fusion ou la dissolution.

L'avis donné par chaque commune est un avis simple et il est réputé favorable s'il n'est pas émis dans les trois mois (soit le 03 août 2011 au plus tard).

Monsieur le Maire rappelle également que sur sollicitation de trois des EPCI auxquels la commune adhère, notre Conseil municipal a émis, lors de la séance précédente, les avis suivants :

Avis émis	
EPCI	Avis du 17/06/2011
Syndicat piscine Escaudain	dissolution
Syndicat Electrification	dissolution (récupération trésorerie)
Fusion CAPH CCRVS	favorable

Le Préfet sollicite également l'avis du Conseil municipal sur trois autres EPCI, dont deux ont communiqué leurs intentions à la commune, comme suit :

Avis à émettre		
Syndicat	Proposition Préfet	Proposition de l'EPCI
Syndicat d'assainissement	fusion	refus de fusion avec syndicats de l'arrondissement de Valenciennes, autorisation de fusion avec syndicats du Denaisis
Syndicat gestion CES Bouchain	dissolution	
SIDEN - SIAN	fusion	fusion

Monsieur le Maire sensibilise le Conseil municipal quant à la différence existant entre l'objectif de rationalisation des SDCI et d'autres paramètres, tels que la qualité du service rendu, qui conduisent certains EPCI à tenir une position parfois différente de celle de Monsieur le Préfet.

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de valider les propositions de Monsieur le Préfet en retenant néanmoins la volonté du syndicat d'assainissement de ne fusionner qu'avec les syndicats du Denaisis.

7. DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES (SIDEHAV)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal, par délibération du 29 mars 2008, a nommé les délégués de la commune au sein du SIDEHAV, comme suit :

- **Délégués titulaires :**
- Monsieur Fabien LUSSIEZ
Monsieur Yannick LECLERC
- **Délégué suppléant :**
- Monsieur Eric DELVAUX

Sur proposition conjointe de MM. LUSSIEZ et DELVAUX, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'invertir leurs places respectives.

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil municipal nomme délégués de la commune au sein du SIDEHAV :

- **Délégués titulaires :**
*Monsieur Eric DELVAUX, né le 18/10/1977 à DENAIN, domicilié 15 rue du Calvaire à Avesnes-le-Sec ;
Monsieur Yannick LECLERC, né le 02/04/1979 à DENAIN, domicilié 9 rue du Paradis à Avesnes-le-Sec.*
- **Délégué suppléant :**
Monsieur Fabien LUSSIEZ, né le 08/08/1975 à CAMBRAI, domicilié 15 rue d'Estienne d'Orves à Avesnes-le-Sec

Le tableau des délégués aux syndicats intercommunaux sera modifié en ce sens.

8. DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION (SIE) DE MARQUETTE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal, par délibération du 29 mars 2008, a nommé les délégués de la commune au sein du SIE, comme suit :

- **Délégués titulaires :**
Monsieur Fabien LUSSIEZ
Monsieur Yannick LECLERC

- **Délégués suppléants :**

Monsieur Eric DELVAUX
Monsieur Ludovic BLIMER

Sur proposition conjointe de MM. LUSSIEZ et DELVAUX, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'intervertir leurs places respectives.

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil municipal nomme délégués de la commune au sein du SIDEGAV :

- **Délégués titulaires :**

Monsieur Eric DELVAUX, né le 18/10/1977 à DENAIN, domicilié 15 rue du Calvaire à Avesnes-le-Sec ;

Monsieur Yannick LECLERC, né le 02/04/1979 à DENAIN, domicilié 9 rue du Paradis à Avesnes-le-Sec.

- **Délégués suppléants :**

Monsieur Fabien LUSSIEZ, né le 08/08/1975 à CAMBRAI, domicilié 15 rue d'Estienne d'Orves à Avesnes-le-Sec ;

Monsieur Ludovic BLIMER, né le 16/03/1974 à DENAIN, domicilié 86 A, rue Gabriel Péri à Avesnes-le-Sec.

Le tableau des délégués aux syndicats intercommunaux sera modifié en ce sens.

9. DESIGNATION PAR TIRAGE AU SORT DES PERSONNES APPELEES A FIGURER SUR LA LISTE PREPARATOIRE DU JURY CRIMINEL POUR L'ANNEE 2012

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'une circulaire émanant du Préfet du Nord invitant le Conseil à tirer au sort trois personnes pour établir la liste préparatoire des jurés criminels pour l'année 2012.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide que le doyen des conseillers présents citera trois numéros de page et que le benjamin des conseillers présents citera trois numéros de ligne, Monsieur le Maire étant chargé de relever, sur la liste électorale, les trois personnes correspondant aux numéros de pages et de lignes cités, et constituant ainsi la liste préparatoire des jurés criminels.

Monsieur Gilbert LAINE, en sa qualité de doyen des conseillers présents, et Monsieur Yannick LECLERC, en sa qualité de benjamin des conseillers présents, citent respectivement les trois numéros de pages et les trois numéros de ligne.

Les résultats des tirages au sort sont les suivants :

- ***Page 69 ligne 2 :***

Thérèse-Marie LEROY, domiciliée 21 rue Henri Barbusse à Avesnes-le-Sec ;

- ***Page 81 ligne 2 :***

Corine Elvire MORENT épouse DESSAINT, domiciliée 43 rue Gabriel Péri à Avesnes-le-Sec ;

- ***Page 70 ligne 2 :***

Lucie Lydie Edith LESTAVEL épouse FAJARDY, domiciliée 1 rue du château à Avesnes-le-Sec.

10. PROGRAMME DU 14 JUILLET 2011

- **Trampoline**

Le Conseil municipal avait, par délibération du 1^{er} avril 2011, alloué un budget de 2000,00 euros TTC pour l'achat d'une prestation trampoline.

Or, la prestation proposée par Mme LE PESSEC s'élève à 2299,07 euros TTC.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal d'accepter la proposition faite par l'adjointe aux fêtes.

Décision du Conseil Municipal :

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'acheter la prestation trampoline au prestataire G2 Rêv'Loisirs pour un montant TTC de 2299,07 euros.

Par ailleurs, Madame LE PESSEC précise qu'aux fins d'installation du trampoline, un espace de stationnement de 20 m x 20 m sera nécessaire, sur un endroit plat et stable.

En réponse Monsieur le Maire indique qu'un emplacement de 20 m x 20 m sera dédié au trampoline et qu'il prendra un arrêté d'interdiction de stationner.

- **Retraite aux flambeaux**

La traditionnelle retraite au flambeau partira de chez Madame BETREMA. Le garde champêtre guidera le convoi. Il est également chargé de la sonorisation.

- **Bal gratuit du 14 juillet**

L'activité trampoline cessera au moment du démarrage du bal gratuit offert par la municipalité. L'orchestre arrivera à 14h30 pour une prestation débutant à 18h30.

- **Feu d'artifice**

Les artificiers seront présents dès 12h00, sauf météo contraire, auquel cas il conviendra des les avertir pour éviter le règlement de frais de déplacement inutiles.

M. DELVAUX sollicitera M. LUSSIEZ pour la mise en service du compteur forain.

Madame LE PESSEC se chargera des plateaux repas pour l'ensemble des intervenants.

11. DUCASSE DE SEPTEMBRE

- **Attractions prévues**

Monsieur le Maire invite Madame LE PESSEC à présenter le programme prévisionnel de la ducasse de septembre.

Madame LE PESSEC fait part des propositions qu'elle a reçues à ce jour : tir à plomb, pêche aux canards, barbe à papa, jeu de grue.

Elle fait part, en outre, de la difficulté à attirer des forains pendant une période où ceux-ci sont largement sollicités par des communes qui parfois les rémunèrent directement.

Monsieur le Maire se dit défavorable à ce qu'une collectivité rémunère directement un forain, lequel doit, en principe tirer sa rémunération de son activité, c'est-à-dire des places de manège vendues.

Néanmoins afin de ne pas priver les enfants de ces jeux, il propose au Conseil municipal de valoriser le nombre de tours gratuits offerts par la commune aux enfants.

Par ailleurs, Madame D'AMICO propose de diversifier les attractions par des tours de calèche gratuits pour les enfants. Pour cette activité, il serait fait appel, si elle accepte la proposition, à l'association « La Calèche Avesnoise » en contrepartie d'une prestation financière.

Enfin, Madame LE PESSEC fait part au Conseil municipal de la possibilité de mettre en place un « parcours jungle » à tarif préférentiel par la société G 2 Rêv' Loisirs, ainsi qu'une structure gonflable.

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil municipal retient, pour la ducasse de septembre, la mise en place les attractions suivantes :

- *Tir à plomb*
- *Pêche aux canards*
- *Barbe à papa*
- *Jeu de grue*
- *Tours de calèche gratuits pour les enfants*
- *Structure gonflable*
- *Parcours Jungle par la société Rêve Loisirs, au prix global de 611,29 € TTC (y compris l'animateur)*
- *Vente de frites et sandwiches par les prestataires habituels*

- **Course cycliste**

Madame LE PESSEC fait part au Conseil Municipal de l'impossibilité d'organiser une course cycliste pour la ducasse de septembre, en raison du calendrier actuel des courses.

Monsieur le Maire souhaite que le Conseil municipal prenne d'ores et déjà la décision d'organiser une course cycliste en avril et en septembre 2012.

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil municipal retient le principe de l'organisation d'une course cycliste municipale en avril 2012 et en septembre 2012.

12. SUITE A DONNER A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR LE PROJET ECOLE

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'un courrier en date du 15 février 2011 par lequel le Député Patrick ROY avait décidé l'octroi, dans le cadre de sa réserve parlementaire, d'une subvention de 15 000,00 euros en faveur du projet communal de rénovation de l'école Louis Aragon.

A ce courrier était jointe une lettre de l'Assemblée Nationale décrivant les conditions de versement de la subvention, à savoir l'envoi par la commune à l'Assemblée Nationale, avant le 30 septembre 2011, d'un dossier de demande de subvention comportant :

- une délibération du maître d'ouvrage précisant la nature de l'opération, décidant des travaux et de leur montant et sollicitant la subvention
- un devis détaillé des travaux avec le montant hors taxes du coût à prendre en compte pour le calcul de la subvention
- un plan de financement faisant apparaître les autres subventions obtenues
- une copie de la lettre

Pour permettre de bénéficier du montant de la subvention Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le plan suivant de financement prévisionnel de l'opération.

- pour ce qui concerne les dépenses, une proposition de la société Impact Qualité Environnementale, dans le cadre de sa prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- pour ce qui concerne les recettes : informations connues à ce jour relatives aux financements mobilisables.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Maîtrise d'œuvre	305 009,00 €	Etat (DETR)	300 047,00 €
Travaux	1 595 227,00 €	Conseil Général du Nord	240 000,00 €
		ADEME	80 000,00 €
		Réserve parlementaire	15 000,00 €
		Concours privé	20 354,00 €
		Emprunt	1 244 835,00 €
TOTAL	1 900 236,00 €	TOTAL	1 900 236,00 €

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- *valide le plan de financement prévisionnel de l'opération de rénovation de l'école*
- *décide de poursuivre l'opération de rénovation de l'école, notamment d'en engager les prestations de maîtrise d'œuvre et de travaux*
- *autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 15 000,00 euros dans le cadre de la réserve parlementaire, pour un montant prévisionnel d'opération de 1 900 236,00 euros.*

13. TRAVAUX DANS LE LOCAL DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le local qui sera dédié aux stockage du matériel des associations est en cours de rénovation. Il aura essentiellement vocation à accueillir le stockage de matériel des associations suivantes : Au fil du temps, La ruche au fil, l'Amicale laïque, Loisirs et vacances.

Ce bâtiment ne répondra pas aux normes des établissements recevant du public. Les réunions continueront à se dérouler à la salle annexe.

Monsieur le Maire invite ensuite Monsieur LAINE en sa qualité d'adjoint aux travaux à faire part au Conseil municipal des démarches entreprises dans le cadre de la rénovation du local des associations.

Monsieur LAINE indique au Conseil municipal que l'essentiel de la rénovation est en cours de réalisation par les services techniques de la commune. Il ajoute que certaines prestations doivent être sous-traitées et des achats de matériaux envisagés.

Monsieur LAINE présente au Conseil les devis suivants :

- **Plaques de plâtre et nécessaire de fixation et isolation :**
 - Point P à Cambrai : 552,29 € TTC
 - Tout Faire Matériaux à Escaudoevres : 715,75 € TTC
 - Envain à Lieu Saint Amand : 605,92 € TTC

- **Mise aux normes de l'installation électrique :**
 - GITEM à Avesnes-le-Sec : 3 470,06 € TTC
 - SAIEE à Denain : 4 957,42 € TTC
 - Devis sollicité auprès de Lefèvre Elec', sans réponse à ce jour

- **Menuiseries : changement de l'ensemble des portes et fenêtres :**
 - Delattre à Haspres : 10 236,72 € TTC
 - Equip'baies 59 à Serain (02) : 11 145,81 € TTC
 - Les fermetures du Hainaut à Lieu St Amand : 13 576,32 € TTC
 - Coverglass à Cambrai : 15 599,62 € TTC

Décision du Conseil Municipal :

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de retenir les offres moins-disantes suivantes :

- **Plaques de plâtre, nécessaire de fixation et isolation :**
 - **Point P à Cambrai :** 552,29 € TTC

- **Mise aux normes de l'installation électrique :**
 - **GITEM à Avesnes-le-Sec :** 3 470,06 € TTC

- **Menuiseries : changement de l'ensemble des portes et fenêtres :**
 - **Delattre à Haspres :** 10 236,72 € TTC

14. AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES VRD DE L'OPERATION « COMMERCES »

Monsieur le Maire rappelle la décision prise par le Conseil municipal lors de la séance du 17 juin 2011 d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour les voiries et réseaux divers (VRD) de l'opération « Commerces », à la société BGI3E pour un montant de 4 724,20 € TTC.

L'autorisation donnée par le Conseil municipal à Monsieur le Maire de signer le marché concerné ayant été omise, Monsieur le Maire invite le Conseil à prendre cette décision.

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour les voiries et réseaux divers (VRD) de l'opération « Commerces », avec la société BGI3E pour un montant de 4 724,20 € TTC.

15. LANCEMENT DES TRAVAUX DE L'OPERATION COMMERCES

Monsieur le Maire indique que deux conditions nécessaires au démarrage des travaux de construction des commerces devraient être réglées prochainement :

- l'obtention du permis de construire pour lequel un avis favorable de la commission de sécurité doit être donné à ce projet. Cet avis devrait être fourni lors de la réunion de la commission de sécurité qui se tiendra en septembre prochain pour une obtention du permis de construire en octobre.
- le dépôt des demandes de subventions : à ce titre le plan de financement doit être validé par le Conseil municipal et en préalable la validation des projets et estimations de l'opération. M. le Maire rencontrera le cabinet BGI3E le 09 juillet, afin de recueillir sa proposition relative aux VRD. L'estimation actualisée de M. PARENT pour les commerces locaux à proprement parlé, parviendra prochainement.

Ces deux éléments réunis permettront le lancement de la consultation des entreprises avant la fin de l'été et un démarrage des travaux en octobre ou novembre 2011.

16. DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DU BUDGET ENCRE DE L'ECOLE

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'une demande émanant de Madame le Directrice de l'école Louis Aragon, sollicitant la prise en charge par la commune de l'achat des cartouches d'encre pour les imprimantes de l'école, cette dépense s'élevant, selon Madame la Directrice de l'école, à 700 euros par an.

Monsieur le Maire invite Madame BETREMA à faire part au Conseil de l'ensemble des dépenses de l'école supportées par la commune en 2011 :

- | | |
|-------------------------------|----------------|
| - copieur mis à disposition : | 474 € |
| - fournitures : | 5375 € |
| - piscine (prévisionnel) : | 9000 € environ |
| - subvention : | 360 € |
| - | |

S'y ajoutent les affranchissements et les mises à disposition gratuites de matériels.

Décision du Conseil municipal :

Sur invitation de Monsieur le Maire, le Conseil municipal se prononce sur la prise en charge par la commune de l'achat des cartouches d'encre de l'école :

Par 7 contre et 5 Abstentions, le Conseil municipal refuse la prise en charge de l'achat des cartouches d'encre de l'école et estime que le coût annuel de 700 € révèle très probablement une inadaptation du matériel au volume des impressions.

Le Conseil municipal souhaite que les services de la commune examinent les possibilités matérielles de réduire le budget encre de l'école.

17. QUESTIONS DIVERSES

- **Plantation d'arbres sur la commune par la CAPH**

La Communauté d'Agglomération de la porte du Hainaut (CAPH) réalise un programme de plantation d'arbres.

Dans ce cadre, et après visite de la commune avec M. LAINE et le responsable des services techniques, la CAPH propose d'en livrer gracieusement. Ceux-ci seront plantés par les services techniques à partir d'octobre, principalement dans les rues du Château, du Calvaire et de Glatigny.

- **Demande d'installation d'une poubelle**

Le Conseil est sollicité pour la mise en place d'une poubelle au croisement de la rue Jean Moulin et de la rue Roger Salengro.

Le Conseil municipal répond favorablement à cette demande et charge Monsieur LAINE de veiller à cette installation.

- **Réalisation d'un forage à la Morquenne**

La municipalité est sollicitée de manière récurrente pour réaliser un forage permettant d'obtenir un niveau d'eau satisfaisant à l'étang la Morquenne.

Eu égard aux conséquences d'une telle décision notamment en terme de coût, Monsieur le Maire charge Monsieur DELVAUX de réaliser une étude globale visant à identifier et évaluer les solutions techniques pouvant être mises en œuvre, ainsi que les moyens de les optimiser. Ce projet doit permettre à la municipalité de bénéficier d'un retour sur investissement des dépenses engagées.

- **Projet Eolien**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que dans le cadre d'une réunion tenue il y a quelques mois quant au projet éolien des Communes d'IWUY et de Villers en Cauchies pour lequel notre Commune serait concernée de par sa situation géographique il a rencontré à nouveau le cabinet en charge des études préparatoires au projet pour faire un point de situation.

Monsieur le Maire a rappelé les éléments développés lors de cette réunion et en particulier son souhait de connaître la position de la CAPH sur la répartition financière qu'elle envisagerait de retenir en cas d'implantation d'éoliennes sur le territoire de notre commune.

Monsieur le Maire rappelle enfin au Conseil sa volonté d'associer la population de la commune à toute décision qui sera à prendre en la matière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée.

*Le Maire,
Jean-Michel TISON.*